

DEMANDE D'AUTORISATION EN RESERVE NATURELLE NATIONALE DU VAL DE LOIRE

Selon l'article L.332-9 du code de l'environnement :

« Les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du conseil régional pour les réserves naturelles régionales, ou du représentant de l'État ou du ministre chargé de la protection de la nature pour les réserves naturelles nationales.

[...]

Toutefois, les travaux urgents indispensables à la sécurité des biens ou des personnes peuvent être réalisés après information de l'autorité compétente, sans préjudice de leur régularisation ultérieure. »

En vertu du Décret n°95-1240 du 21 novembre 1995 et de ses annexes portant création, gestion et réglementation de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire, tout projet dans son enceinte et quelle que soit sa forme (travaux publics ou privés, manifestation sportive, suivi scientifique, création de piste, circulation de véhicule à moteur, manifestation collective et sportive, recherches scientifiques, utilisation de la mention "réserve naturelle" à des fins publicitaires, etc.) doit recueillir l'avis du Comité consultatif. L'autorisation prend alors la forme d'un arrêté préfectoral.

LE DOSSIER DOIT PRESENTER LES ELEMENTS SUIVANTS
Note précisant objet, motifs et étendue de l'opération
Plan de situation détaillé
Plan général des ouvrages à exécuter ou des zones affectées par les modifications
Les éléments suffisants permettant d'apprecier les conséquences de l'opération sur l'espace protégé et son environnement

Le présent document propose un formulaire à remplir pour toute demande d'autorisation sur la réserve naturelle du Val de Loire. Le pétitionnaire (demandeur) peut proposer un dossier au format de son choix, dans ce cas, l'ensemble des informations nécessaires à l'instruction de la demande doivent y être présentées.



Réserve Naturelle
VAL DE LOIRE

Avant toute demande, il est vivement conseillé de vérifier que votre projet est en accord avec le décret de la Réserve Naturelle.

Le décret est consultable sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000356530/2021-06-27/>.

Vous avez également tout avantage à contacter préalablement le gestionnaire de la réserve naturelle pour qu'il vous conseille dans la définition de votre projet (**contact** : reservenaturelle-valdeloire@cen-bourgogne.fr, 03.86.60.78.25).

Les demandes concernant les projets qui ne modifient pas l'aspect de la Réserve naturelle peuvent être envoyées uniquement à la DREAL et au bureau de gestion de la RNVL. Si besoin, après examen du dossier, ces instances transmettront le dossier au Préfet de la Nièvre (le pétitionnaire sera alors informé).

Dossier n° :

Reçu le :

(Partie réservée aux services instructeurs)

PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

1. Objet de la demande

- DEMANDE DE TRAVAUX (ex : terrassement, sentier, débroussaillage, etc),
- DEMANDE DE MANIFESTATION SPORTIVE (ex : randonnée organisée et ou payante, course d'orientation, épreuve de cyclisme, course de canoës etc.),
- DEMANDE DE MANIFESTATION COLLECTIVE OU CULTURELLE (tournage de film, sortie découverte patrimoine, etc.),
- AUTRE DEMANDE (ex : héliportage, dérogation de circulation en véhicule motorisé, pose de ruches, etc.).

2. Nom, raison sociale, adresse de la personne physique ou morale responsable du projet ou de l'activité envisagée ou maître d'ouvrage pour les travaux :

Nom : PERRIN

Prénom : Bernard

Fonction : Retraité

Nom de la Structure :

Adresse : La Faisanderie

Code postal : 58150 Pouilly sur Loire

Ville :

Pays :

Téléphone : 0607576555

Mobile :

Courriel : faisanderie.chasse@orange.fr.



Réserve Naturelle
VAL DE LOIRE

Si prestataire(s) (Maître d'œuvre et entreprise(s) pour les travaux), merci de préciser le nom et les coordonnées de ceux-ci :

Prestataire n°1 (ou maître d'œuvre) :

Nom :
Prénom :
Nom de la structure :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :
Mobile :
Fax :
Courriel :

Action(s)/rôle(s) sur le projet :

Prestataire n°2 :

Nom :
Prénom :
Nom de la structure :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :
Mobile :
Fax :
Courriel :

Action(s)/rôle(s) sur le projet :

Nombre, nom et qualité des tierces personnes éventuelles :

-
-
-

3. Description du projet

Important :

Pour toute demande, merci de joindre :

- Un plan général des ouvrages à exécuter (pour les travaux),
- Une notice très détaillée présentant :
 - Le déroulement des travaux, les matériaux utilisés, l'acheminement de ceux-ci, le devenir des matériaux remplacés et/ou retirés, la logistique matérielle et humaine, etc.
 - Le déroulement de la Manifestation sportive, collective ou culturelle.
 - La prise en compte des enjeux de biodiversité à proximité du projet et, le cas échéant, les mesures limitant l'impact sur ces enjeux.



Réserve Naturelle
VAL DE LOIRE

Intitulé du projet :

Descriptif :

Objectif(s) des travaux ou de l'activité envisagé(s) : Réouverture du milieu forestier -
Enlever 25 plantes de 25 m² plus cheminement longeur du braseur.
Sont maximum 7000 m² sur une parcelle de 34 hectares.

Utilisation de matériel spécifique (hors véhicules à moteurs et engins) :

OUI

NON

Si OUI précisez :

Pose de balisages et/ou de signalétiques : OUI NON

Si OUI précisez :

Poste de secours et/ou de ravitaillement : OUI NON

Si OUI précisez nombre et emplacements (carte(s) à l'appui) :

Prise de vues, d'images et/ou de sons : OUI NON

Si OUI précisez usage :

Cycle de l'activité : Diurne Nocturne Jour et Nuit

Nombre de participants (si manifestations sportives ou culturelles) :



Réserve Naturelle
VAL DE LOIRE

4. Désignation du ou des secteur(s) concerné(s) par la demande

Important :

Pour toute **demande**, merci de joindre un plan à échelle suffisante permettant de situer précisément l'opération projetée au sein de la réserve naturelle, avec un fond IGN au 1/25000.

Commune(s) : Mesvres sur Loire.

Section(s) cadastrale(s) (le cas échéant) :

Numéro(s) de parcelle(s) cadastrale(s) (le cas échéant) : 581640000 D 1133

Nom du ou des propriétaires du ou des terrains concernés * :

Secteurs, routes, pistes de la réserve naturelle concernés : La Pointe.

Nom des sites (lieux-dits) devant être visités :

* Si le demandeur n'est pas le propriétaire du ou des terrains, le demandeur s'engage à joindre au présent dossier l'autorisation du ou des propriétaires concernés. Sans ces autorisations, le dossier ne pourra être considéré comme complet et ne pourra de ce fait être instruit.

5. Calendrier

Dates et durée des travaux ou de l'activité (joindre un calendrier le cas échéant) * :

2 jours avant le 31/12/2025 et après le 15/09/2025

***Attention :** Nous attirons votre attention, concernant les dates, sur la prise en compte des aléas climatiques et des éventuels délais d'attente d'une fenêtre météorologique favorable.



Réserve Naturelle
VAL DE LOIRE

6. Description du ou des moyens de transport et/ou engins nécessaires aux travaux ou à l'activité :

Type du véhicule	Usage sur le projet	Nombre	Fréquence d'utilisation
Tracteur		1	1 fois par an.
Broyeur		1	

7. Pièces complémentaires à fournir et à joindre à ce dossier :

- Attestation par laquelle le responsable de l'activité affirme avoir pris connaissance et s'engage à respecter les règles applicables dans l'enceinte de la réserve naturelle et s'engage à rendre compte du déroulement de l'activité à la Conservatrice :

Je soussigné, M. Perrin B., affirme avoir pris connaissance des règles applicables dans les limites de la réserve naturelle et m'engage à les respecter.

NB : La Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire se désengage de toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de vol quel qu'il soit durant la phase de travaux et/ou d'activité dans son enceinte. Il est de la responsabilité du porteur de projet d'anticiper et de prévoir les éventuelles mesures de santé et de sécurité inhérentes à l'activité envisagée.

Fait à : La Chenil-S/Loire - Date : 25/11/2025

Signature :



Réserve Naturelle
VAL DE LOIRE

AVIS

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Le projet modifie l'état ou l'aspect de la Réserve Naturelle Nationale :

OUI

NON

Si oui, alors le dossier devra être adressé à la DREAL Bourgogne Franche Comté pour un passage en CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) et CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), voire devant le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) si l'une des instances précédentes émettait une réponse négative. Dans l'idéal une copie du dossier devra également être adressée à la DDT. De plus une évaluation des incidences au titre Natura 2000 est nécessaire et obligatoire.

Instances de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire décisionnaires :

Comité Consultatif :

Gestionnaires de la RNVL :

La demande d'autorisation du projet reçoit :

Un avis favorable :

Un avis défavorable :

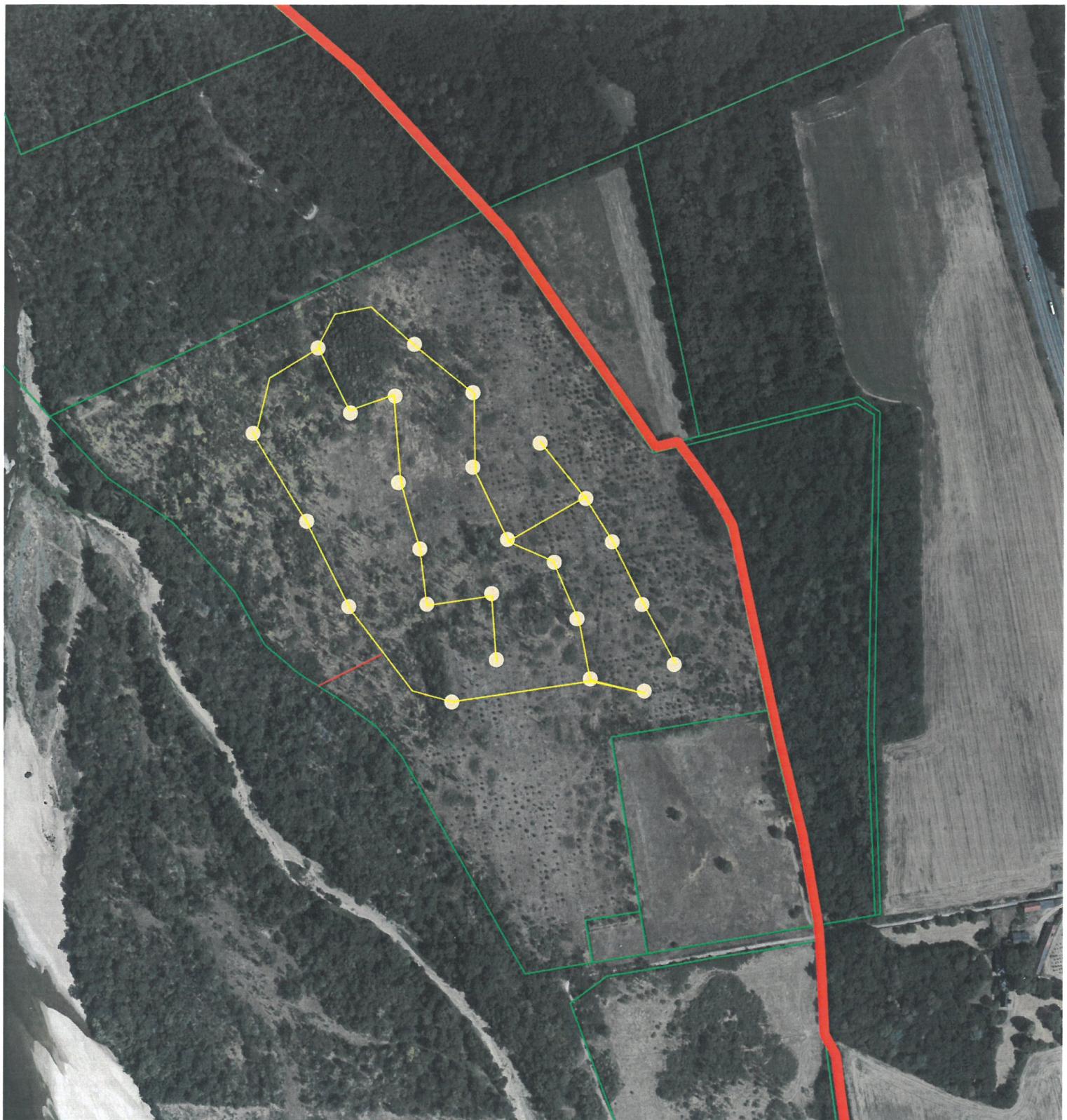
Sous réserves des prescriptions suivantes :

Fait à :

Date :

Signature :

Demande d'autorisation RNVL 25 novembre 2025
Monsieur Perrin, réouverture du milieu (fructicée)



Légende

0 100 200 m

○ 25 zones d'environ 25m² : broyage

Circulation du broyeur :

— cheminement (débroussaillage)

— entrée sur site (non broyée)

■ périmètre de la RNVL

□ Foncier / parcelles

